Voici la teneur de cette loi :

*Article unique.* — L'article 110 du code civil est remplacé par les dispositions suivantes :

1° Les mariages en pays étrangers entre Belges et entre Belges et étrangers seront célébrés dans les formes usitées dans ledit pays.

2° Les mariages entre Belges pourront également être célébrés par les agents diplomatiques et les consuls de Belgique, conformément aux lois belges.

3° Les agents diplomatiques et les consuls de Belgique pourront célébrer les mariages entre Belges et étrangers, s'ils en ont obtenu l'autorisation spéciale du ministre des affaires étrangères.

4° Les mariages sont publiés conformément aux lois belges, en Belgique, par l'officier de l'état civil et par les agents diplomatiques et les consuls dans les chancelleries où les unions seront célébrées.

5° Les mariages célébrés dans les formes prescrites par les nos 1, 2 et 3 de la présente loi seront valables si les Belges n'ont point contrevenu aux dispositions prescrites, sous peine de nullité, du chapitre 1er, titre V, livre 1er du code civil.

6° La capacité de la femme étrangère est réglée par son statut personnel.

**Affaire Peltzer.** — Le parquet a encore saisi, mercredi, au dépôt des bagages de la station du Nord, une malle ayant appartenu, suppose-t-on, à l'un des frères Peltzer. Mais cette malle n'est pas encore celle que le parquet recherche et à propos de laquelle nous avons, il y a quelques jours, publié un communiqué.

— Les experts comptables ont à peu près achevé le travail dont ils ont été chargés par l'instruction relativement aux situations financières respectives de M. Guillaume Bernays et d'Armand Peltzer.

D'après l'*Europe*, il en résulte que, durant les six mois qui ont précédé l'affreux drame de la rue de la Loi, Armand Peltzer n'a cessé de se livrer à des dépenses disproportionnées à ses ressources connues et auxquelles il n'était pas accoutumé.

En ce qui concerne M. Bernays, dit encore notre confrère, on constate la disparition d'une somme de 135,000 fr. en valeurs de portefeuille, somme dont l'existence est attestée par les écritures de l'avocat et dont on n'a d'ailleurs pu encore trouver trace sur aucun marché, malgré les investigations les plus minutieuses. Où est donc enfoui le magot ? C'est ce que doit apprendre la trouvaille de ce coffret, dont nous parlions tout récemment. On comprend maintenant tout le prix que l'instruction attache à cet objet destiné à établir un double mobile au crime.

— La maison de la rue de la Loi où a été tué M. Bernays, dit un de nos confrères, est toujours l'objet d'une surveillance permanente de la police. Toute la journée un agent stationne sur le trottoir, et, la nuit, des agents y ont un poste à l'intérieur. Ce service a pour objet d'empêcher qu'on ne change quelque chose à la mise en scène du cabinet dans lequel le crime a été commis. Des scellés ferment la porte de ce cabinet.

∴

**Le vol au Palais du roi**

On vient, paraît-il, de découvrir l'auteur du vol de tableaux et de bijoux, perpétré si mystérieusement au palais du Roi. C'est le fils d'une personne attaché de près au service de la Reine et que nous ne croyons pas devoir désigner autrement. Il paraît que ce jeune interprète — à sa manière — de la maxime : « la propriété, c'est le vol » a déjà donné des preuves de son savoir-faire au palais de Laeken, où il a montré ses dispositions précoces en enlevant des paquets de bougies, — interceptés au passage par les grenadiers de service.

Il a progressé depuis, sans succès, malheureusement pour lui.

Le personnel du palais, qui s'était mis, comme on sait, spontanément à la disposition des autorités pour les perquisitions à faire, est dans une joie facile à concevoir.

∴

**Tentative de meurtre à Contich.** — Avant-hier matin, à deux heures, une mystérieuse tentative de meurtre a été commise sur la personne d'un nommé Louis François, de Honde, occupant une chambre, au premier, chez le cabaretier Jean Lauwers, à Contich. La victime éveillée en sursaut par les blessures qu'elle venait reçues, n'a pu reconnaître l'auteur de ce crime inexplicable.

Tout ce qu'elle se rappelle, c'est qu'un individu déchaussé s'est enfui par la porte de sa chambre, après lui avoir porté trois coups de couteau qui, heureusement, n'ont traversé que la cuisse gauche. Le meurtrier, en descendant l'escalier, est sauté par la fenêtre du rez-de-chaussée située du côté du jardin. Il a été ensuite forcé de franchir un mur de deux mètres et demi de hauteur.

Le parquet d'Anvers s'est rendu sur les lieux. On a trouvé dans la chambre de la victime deux pièces à conviction : une casquette et un morceau de lame de couteau.

# FAITS DIVERS

— Deux bateaux de pêche français, la *Liberté* et le *Polaire*, du port de Banyuls, qui avaient été poussés par la tempête sur la côte espagnole, devant Llansa, ont été capturés par des marins de ce port, sans le moindre motif plausible.

Les équipages des deux bateaux français furent conduits à Puerto de la Selva où ils subirent une détention rigoureuse pendant quarante-huit heures.

On a fini par rendre ces malheureux à la liberté et ils sont rentrés en possession de leurs barques confisquées ; mais il n'en est pas moins vrai que les marins de Llansa se sont rendus coupables d'un acte de piraterie et qu'ils méritent d'être châtiés.

— Au moment de l'éclipse de soleil, nous avons dit que les observations avaient signalé une grande comète dans le voisinage du soleil.

Hier, à l'Académie des sciences, M. Tresca, au nom de l'empereur du Brésil, correspondant de l'Académie, a déposé sur le bureau une relation de l'observation de la comète en question. Depuis qu'elle est apparue dans le champ des télescopes de Rio-de-Janeiro, l'astre errant a changé notablement d'aspect : son intensité lumineuse s'est accrue ; la queue, dont elle balayel'immensite des espaces, s'est allongée et a changé de position ; elle s'est enfin approchée rapidement de l'horizon.

On sait qu'à Paris nous la verrons probablement à l'œil nu, du 9 au 12 juin.

— Un scandale vient de se produire à la cour d'appel d'Angers.

A la suite d'un dissentiment survenu au sujet d'une délibération prise par la cour chambres réunies, un des conseillers ayant prononcé quelques paroles blessantes pour l'un de ses collègues, celui-ci porta plainte immédiatement au premier président.

Ces faits viennent d'être signalés à M. le garde des sceaux, qui a ordonné une enquête immédiate.

— UNE MAUVAISE PLAISANTERIE. — A Avignon, un farceur, resté inconnu, vient de se livrer à une mystification du plus mauvais goût.

Ayant appris que le préfet donnait un dîner au ministre de l'agriculture et à quelques fonctionnaires, il s'est procuré une carte et en a fait tirer 250 à 300 pareilles, qu'il a envoyées dans tout l'arrondissement, aux maires, juges et fonctionnaires les plus connus. Ceux-ci ont endossé l'habit et la cravate blanche, pour se rendre au dîner officiel.

Mais déjà le préfet était prévenu par deux ou trois des mystifiés qu'il en verrait arriver d'autres.

Il fallait voir la mine attristée des malheureux, venus par le chemin de fer ou en voiture, et qui ont été obligés d'aller simplement au restaurant.

# TRIBUNAUX

**Provocations à la guerre civile**

Lyon, 25 mai.

M. Déjoux, gérant du *Droit social*, poursuivi pour publication d'articles provoquant à la guerre civile, vient d'être condamné à un an de prison et à deux cents francs d'amende.

—

**L'affaire Brunet-Brochier**

Marseille, 25 mai.

Aujourd'hui, à 2 heures, est venue devant le tribunal correctionnel, présidé par M. Giraud, la poursuite du ministère public contre M. Brunet, ancien adjoint, pour insultes au maire dans la séance du Conseil municipal du 29 avril.

La salle était remplie de monde.

Aussitôt après l'appel de l'affaire, M. Brunet a donné lecture d'une plainte reconventionnelle contre M. Brochier, maire, qui aurait lancé un couteau à papier sur M. Brunet. Il a demandé un franc de dommages-intérêts.

Me Mazau, avoué du maire a prié le tribunal de donner acte de sa plainte à M. Brunet. Il a demandé ensuite que celui-ci soit débouté de sa demande et qu'un franc de dommages-intérêts soit alloué à M. Brochier, qui se porte partie civile.

Douze témoins ont été entendus. La plupart sont des conseillers municipaux. M. Brunet interrogé, a répondu qu'il était très surexcité par l'article publié contre lui, dans le *Patriote Marseillais*. Il ne se rappelle pas avoir été frappé avec un couteau à papier comme plusieurs témoins l'affirment.

M. Brochier a déclaré n'avoir pas lancé ce couteau à papier. Il a nié également être l'auteur ou l'inspirateur des articles publiés dans le *Patriote Marseillais*.

La séance a été ensuite suspendue avant le réquisitoire.

Marseille, 25 mai

A la reprise de l'audience, le procureur de la République a prononcé un réquisitoire dans lequel il s'est attaché à démontrer qu'il y avait outrage à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions.

Bien que les voies de fait ne soient pas prouvées, le procureur de la République a demandé que l'outrage soit sévèrement puni et a repoussé la demande reconventionnelle de M. Brunet.

Me Barne, avocat du maire, et Me Baren, avocat de M. Brunet, ont présenté la défense de leurs clients.

L'audience a été ensuite renvoyé à demain pour entendre les répliques,

—

**Un théâtre fermé**

On sait que le théâtre Déjazet à Paris a été fermé en vertu d'un arrêté du préfet de police, en date du 15 décembre 1882, les travaux prescrits à la suite des enquêtes administratives faites dans toutes les salles de spectacle de Paris, après l'incendie du Ring-Theater de Vienne, n'ayant pas été exécutés.

Lorsque la fermeture fut prononcée, M. Desmottes, cessionnaire de M. Ballande, assigna Mme veuve Jobert de Lamballe, propriétaire de l'immeuble, pour faire prononcer la résiliation de son bail.

M. Desmottes prétendait que la fermeture étant motivée par la nécessité d'une réfection complète du théâtre et sa responsabilité se trouvant aggravée par des circonstances qui ne provenaient pas de son fait et auxquelles il lui était impossible de remédier, il ne devait pas être tenu à des engagements contractés envers le propriétaire.

D'un autre côté, M. Luguet demandait aussi contre Mme Jobert de Lamballe la résiliation des baux consentis à MM. Ballande et Desmottes.

Le tribunal a statué sur ces diverses questions dans son audience d'hier.

MM. Desmottes et Luguet ont été déboutés de leurs conclusions, et M. Desmottes a été condamné aux dépens et ce qui touche la demande relative à la résiliation des baux.

Le tribunal déclare qu'il résulte des clauses des divers actes passés que l'accomplissement des prescriptions administratives ne devait en aucun cas être à la charge de la veuve Jobert ; que celle-ci n'avait qu'à autoriser certains travaux et que son consentement n'a pas été demandé ; que l'interdiction du théâtre a eu pour cause l'inexécution de mesures auxquelles la veuve Jobert devait demeurer étrangère et ne constitue pas un fait de force majeure de nature à dégager M. Desmottes de ses obligations, ce dernier conservant son recours contre M. Luguet.

M. Luguet a été déclaré déchu du bénéfice du terme stipulé à son profit pour le payement de sa dette envers M. Desmottes, et cette dette a été déclarée immédiatement exigible.

Le tribunal, ainsi que nous l'avons déjà dit, considère, en effet, M. Luguet comme seul responsable de la fermeture du Théâtre-Déjazet.

# INFORMATIONS

**Le voyage de M. de Mahy**

Albi, 25 mai.

M. de Mahy est arrivé ici à 9 heures. Il a été reçu à la gare par les députés et les sénateurs du département et les autorités.

M. le ministre est descendu à la préfecture, où ont eu lieu, à dix heures, les réceptions officielles suivies d'un déjeuner intime.

A 5 heures, a lieu un dîner de 50 couverts, suivi d'une grande réception.

**Une nouvelle falsification**

M. Tirard, ministre du commerce, doit se concerter cette semaine avec les chimistes les plus distingués de Paris, pour l'étude de la fraude commise dans le mélange de l'huile de coton et de l'huile d'olive.

**Les étudiants de Lyon**

Lyon, 25 mai

Les étudiants des facultés de Lyon ayant renouvelé leurs manifestations contre le journal *la Bavarde*, des arrestations ont été opérées par la police.

Les manifestants ont adressé une protestation contre les arrestations et contre la brutalité des gardiens de la paix.

**Une protestation**

Saint-Claude, 25 mai.

Les habitants de la ville, hommes et femmes, viennent d'adresser au président de la République une protestation contre l'arrêté municipal qui prononce l'interdiction des processions dans ce chef-lieu de diocèse.

**Une lettre de Mgr Donnet**

S. Em. le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, a adressé au ministre de l'instruction publique une lettre concernant les facultés de théologie.

On sait que la commission du budget a refusé tout crédit à quatre de ces facultés et que, de plus, la Chambre a pris en considération et renvoyé à une commission spéciale un projet de loi supprimant toutes les facultés de théologie.

Le digne prélat s'appuie sur l'autorité de M. Dufaure et de M. Waddington, qui ont soutenu tous deux la nécessité de maintenir ces facultés. Il espère qu'avec sa haute influence sur la Chambre et sur ses diverses commissions, M. Jules Ferry conservera à la France, dans son entier, la grande création du premier empire, à savoir : les cinq facultés érigées en 1808, en tête desquelles se trouvent les facultés de théologie.

**La candidature de M. Floquet dans la Creuse**

On sait aujourd'hui quels motifs ont déterminé M. Floquet à retirer sa candidature dans l'arrondissement d'Aubusson.

Il était convenu avec le préfet de la Creuse qu'aucune candidature républicaine ne trouverait place à côté de la sienne et quatre candidats ont surgi.

Ce que l'on ignorait, c'est qu'à côté de la délégation qui offrait la candidature au préfet de la Seine, une protestation émanant d'un grand nombre d'électeurs réclamait un candidat appartenant à l'arrondissement.

**M. Roustan**

Contrairement à ce qui a été annoncé par certains journaux, M. Roustan n'a pas quitté Paris hier soir. Son départ pour Washington est fixé au 3 juin.

Son prédécesseur, M. Outrey, quittera les Etats-Unis pour rentrer en France du 15 au 20 juin.

**La santé de M. de Freycinet**

M. de Freycinet va un peu mieux : il est probable qu'il ne tardera pas à reprendre ses occupations habituelles.

**Collision**

St-Etienne, 25 mai.

Une terrible collision a eu lieu ce matin vers deux heures, en pleine voie, de la station de Couzon (Loire).

Le choc, d'une violence extrême, s'est produit entre un train de marchandises et une machine isolée. Plusieurs wagons ont été jetés hors des rails, et les deux machines complètement brisées sont restées sur place; enfin le conducteur-chef de train, nommé Jouin, a été blessé à la tête au bras droit et à la jambe droite.

Ses blessures sont heureusement sans gravité.

**Théâtres**

La représentation de la *Dame aux camélias*, donnée hier au théâtre de la Gaîté, a été un véritable succès pour Sarah Bernardt et tous les artistes qui avaient prêté leur concours. La salle était comble et la recette a dépassé 60,000 francs.

# NOUVELLES PARLEMENTAIRES

## Au Sénat

LE CENTRE GAUCHE DU SÉNAT

Paris, 25 mai.

Le groupe du centre gauche s'est réuni cette après-midi et s'est prononcé contre la restauration de la mairie centrale de Paris, contre la constitution des conseils cantonaux, et pour une motion tendant à laisser aux maires du préfet de la Seine la tutelle administrative de la capitale.

CANDIDATURE SÉNATORIALE

On annonce la candidature, au Sénat, de M. Joseph Sauvy, président du tribunal de commerce de Perpignan, en remplacement de M. Farines, démissionnaire.

M. J. Sauvy est républicain.

## A la Chambre

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Paris, 25 mai.

La commission relative à l'enseignement secondaire privé, a défini son programme. Elle a étendu à deux ans le délai transitoire pour l'application de la nouvelle loi.

L'AFFAIRE ALYPE-DROUHET

Paris, 25 mai.

Les bureaux ont nommé une commission chargée d'examiner la demande de poursuites formulées contre M. Alype par M. Drouhet.

Tous les commissaires sont opposés aux poursuites.

LES INSTITUTIONS DE CRÉDIT

Paris, 25 mai.

M. Guyot prépare une proposition de loi ayant pour but de remanier la législation des institutions de crédit.

Il veut remplacer le système des décrets par celui des lois.

LES ÉTRANGERS

Paris, 25 mai.

La commission relative au séjour des étrangers a adopté le rapport de M. Legrand, classant les réfugiés politiques dans la catégorie la plus favorisée.

L'IMPOT SUR LES BOISSONS

Paris, 25 mai.

La commission relative à la réforme de l'impôt sur les boissons, nommée aujourd'hui, est favorable à l'ajournement du projet.

LE BUDGET

Paris, 25 mai.

M. Dreyfus a donné sa démission de secrétaire de M. Wilson, laquelle a été acceptée.

La commission du budgete a examiné le budget de l'agriculture.

Elle a décidé de réintégrer dans le budget des crédits extraordinaires, la somme de six millions que M. L. Say a inscrit dans le crédit ordinaire.

INTERPELLATION

M. de Baudry d'Asson a eu dans les couloirs un entretien avec M. Jules Ferry. Le député des Sables-d'Olonne a prévenu le ministre de l'instruction publique qu'il lui adresserait, au début de la séance de samedi, une interpellation touchant l'application par le gouvernement de la loi sur l'instruction primaire obligatoire récemment votée.

# ÉTRANGER

LES TROUBLES CATALANS

Madrid, 25 mai, 9 h. 15, matin.

Une nouvelle bande d'insurgés a paru non loin de Barcelone. Elle a été poursuivie et battue deux fois par des colonnes de cette garnison qui l'ont désarmée et lui ont fait plusieurs prisonniers. Trois autres bandes, fortes de 50 à 60 hommes, poursuivies par les colonnes volantes de Barcelone, ont pris la fuite dans la direction de la province de Gerone.

L'agitation qu'on a constatée dans certaines localités connues pour leurs attaches carlistes oblige, dit *El Liberal*, à prendre des mesures rigoureuses pour empêcher ce mouvement de s'étendre.

Madrid, 25 mai.

On signale de nouvelles bandes républicaines dans la province de Catalogne. Le gouvernement est alarmé. On prévoit une crise ministérielle prochaine.

LES JUIFS.

Saint-Pétersbourg, 25 mai.

Les journaux publient des avis de Kieff, portant que le gouverneur général, M. de Drenteln, tenant compte de bruits d'après lesquels de nouvelles attaques étaient sur le point d'être dirigées contre les juifs, a fait savoir aux habitants de Balta que tous les fauteurs de désordres seraient traduits devant un conseil de guerre et que, si les mesures de police ne suffisaient pas pour réprimer les troubles, les autorités auraient recours à la force armée.

Le chef de la police de Balta exhorte la population juive à rester calme, et déclare garantir que les désordres qui pourraient se produire seront immédiatement réprimés.

L'INSURRECTION EN ORIENT

Vienne, 25 mai.

On annonce officiellement que l'on a fait des reconnaissances du côté de Bielagora, pour disperser les insurgés qui se montrent de nouveau dans le nord de la Criveoscie.

Les insurgés ont été repoussés dans la direction de Passna.

On mande en outre de Cettinié que les insurgés de la Crivoscie, de Ledenice, d'Ubli et de Krohovac se sont refugiés sur le territoire monténégrin, où ils ont été désarmés et conduits à Niksic.

AFFAIRES D'ÉGYPTE

Constantinople, 25 mai.

M. Noailles et lord Dufferin répondant à la circulaire de la Porte du 17 mai, lui ont fait aujourd'hui une communication identique.

La France et l'Angleterre n'ont pas eu l'intention de méconnaître les droits du Sultan en faisant en Egypte une expédition militaire. Et s'il était nécessaire de recourir à l'autorité souveraine on s'adresserait à la Porte ; mais jusqu'à présent les droits du Sultan n'ont pas été mis en question. L'intervention de la Porte n'a donc pas été nécessaire, mais, au cas échéant, elle serait appelée à participer à l'expédition.

La communication termine en disant que la France et l'Angleterre espèrent que ces explications feront disparaître le malentendu dont il est question dans la circulaire du 17 mai.

La Porte adhère aux propositions de M. Barrère au sujet de la navigation du Danube à condition cependant que les pouvoirs de la commission actuelle soient augmentés et que le délégué de la Bulgarie soit nommé par l'intermédiaire de la Porte.

Les 42 officiers circasiens bannis d'Egypte à la suite de la conspiration contre Arabi pacha sont arrivés à Constantinople. On les a internés dans la caserne de Boubli ou ils sont traités avec les plus grands égards.

AU CAP VERT

Saint-Vincent, 25 mai.

Les communications par câble avec Pernambuco (desservant le Brésil, la Plata, le Chili et le Pérou) sont interrompues.

# LES ÉVÈNEMENTS D'AFRIQUE

Alger, 25 mai

Selon des renseignements recueillis à Sebdou, Bou-Amema se trouverait actuellement à Bou-Kès, point situé à environ 150 kilomètres à l'ouest de Frenda. Si-Sliman aurait battu en retraite dans le Tafilalet.

Les Beni-Guil ont demandé l'hospitalité aux Ouled-el-Hadj, dont les campements sont au delà de Gabet-el-Grâ.

Les moyens d'existence diminuant chaque jour, les tribus hostiles semblent disposées à gagner le sud-ouest.

Oran, 25 mai.

Un mouvement de concentration de troupes s'effectue au sud-ouest sur la frontière marocaine.

Le général Delebecque est parti pour Mechéria pour continuer les opérations qui sont dirigées contre Bou-Amena qui a reconstitué ses forces.

On s'attend à une rencontre décisive.

# LA QUESTION IRLANDAISE

Londres, 25 mai.

Hier soir, à la réunion annuelle de l'association conservatrice du comté d'Essex, lord Stafford et lord Salisbury ont passé en revue la situation des affaires en Irlande et ont sévèrement condamné la politique du gouvernement, au sujet du bill des fermages arriérés.

Londres, 25 mai. 8 h. 15, soir.

M. Parnell a prononcé ce soir à la Chambre des communes un long discours contre le bill de coercition, il a adjuré M. Gladstonne de renoncer à sa politique s'il veut rétablir la paix et l'ordre en Irlande.

Londres, 25 mai.

M. Bourke demande si sir Charles Dilke peut toujours donner l'assurance que l'Angleterre et la France espèrent que leur politique, relativement à l'Egypte, aura l'assentiment de toutes les grandes puissances et de la Porte ; si l'envoi des flottes à Alexandrie a rencontré l'assentiment des grandes puissances et de la Porte ; si la France s'oppose à l'envoi des troupes turques en Egypte, et pourquoi ?

Sir Charles Dilke répond qu'il est heureux de dire que les deux gouvernements continuent toujours à croire que la politique concertée entre l'Angleterre et la France en vue de ce qu'il a appelé le 15 mai, les éventualités futures, aura l'assentiment des autres grandes puissances et de la Porte.

Il ne veut pas répondre aux autres questions.

# LES GRÈVES

Nous n'en avons pas fini avec les grèves !

Voici que les ouvriers cartonniers du département de la Seine réclament, eux aussi, une augmentation de salaire. Ils veulent que les heures supplémentaires soient payées 50 0/0 en plus et que la journée de travail soit limitée à dix heures.

Demain, la corporation tout entière est convoquée à huit heures du soir, salle du Commerce, faubourg du Temple, pour s'entendre sur l'attitude à prendre à l'égard des patrons.

Les ouvriers menuisiers et maçons de Quimper, se sont mis en grève.

Cette crise laisse en suspens, paraît il, beaucoup de travaux importants.

# SÉNAT

*(Service télégraphique particulier)*

*Séance du 25 mai 1882*

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER.

## ROUTES NATIONALES

L'ordre du jour appelle la discussion en 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux travaux d'amélioration des routes nationales.

M. Lambert Sainte-Croix combat le projet. Il n'y a pas nécessité, dit il, de faire une loi spéciale sur ces routes.

M. Varroy répond à M. Lambert Ste-Croix, et défend le projet.

Le Sénat adopte le projet en première délibération et décide qu'il passera à une deuxième

## CODE CRIMINEL

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi tendant à réformer le code d'instruction criminelle.

M. Batelé parle sur l'article 55.

M. de Gavardie, parlant sur l'article 55, dit : Il a été admis que le juge d'instruction n'a aucune compétence hors la présence du ministère public, sauf le cas de flagrant délit.

Or, l'article 55 contredit ce principe.

Il demande donc le renvoi à la commission.

M. Dauphin prétend que l'article 55 n'est nullement en contradiction avec les articles précédemment votés.

L'article 55 est renvoyé à la commission.

M. Leuvel parle sur l'article 56, dont il demande la modification et par suite la suppression de l'article 62.

M. Lenoël demande le rejet de l'article 62 et du système d'expertise auquel cet article se rapporte.

M. Dauphin dit que l'article qui autorise l'inculpé à choisir un expert est libéral et ne peut être modifié

M. Lenoël demande l'application du principe contenu dans l'article 335 du code civil en matière criminelle et par suite le rejet de l'article 62.

M. Boucher-Cadart combat cette proposition.

M. de Gavardie croit que le Sénat ne peut pas statuer sur les articles 57, 58 et 62. Car on se trouve en présence de trois systèmes différents, sur lesquels on n'est pas d'accord.

Il demande le renvoi de l'amendement Lenoël à la commission.

M. Bérenger, préconise le système d'expertise innové par le projet de la commission et se flatte de ce que M. Grandperret s'est montré favorable à la composition de cette liste.

Cette liste ne sera pas permanente mais annuelle.

Il considère que c'est là une heureuse innovation.

M. de Gavardie, en l'absence de M. Grandperret, conteste que celui-ci se soit prononcé catégoriquement pour le système d'expertise de la commission.

Un examen nouveau des articles 56, 57 et 62 est donc nécessaire.

Le renvoi n'est pas ordonné.

Les articles 62, 56, 57 et 58 sont adoptés.

Il en est de même pour les articles 59 à 63.

## L'AUDITION DES TEMOINS

La discussion commence sur le chapitre relatif à l'audition des témoins.

Les articles 64 à 72 sont adoptés.

M. de Gavardie combat les dispositions de l'article 73.

Il demande la suppression des mots : « hors la présence du ministère public », et propose à titre d'amendement la rédaction de l'ancien code.

Cet amendement est repoussé et l'article 73 de la commission est adopté, ainsi que les articles 74, 75 et 76.

M. de Gavardie insiste sur la suppression des mots « hors la présence du ministère public » contenus dans l'article 77, et réclame l'intervention de la partie civile dans l'instruction.

M. Dauphin explique les vues de la commission qui est résolue à maintenir sa rédaction.

La suppression demandée par M. de Gavardie n'est pas acceptée.

Les articles 77 à 81 sont adoptés.

La prochaine séance est fixée à samedi.

La séance est levée à 5 h. 20.

# CHAMBRE DES DÉPUTÉS

*(Service télégraphique particulier)*

*Séance du 25 mai*

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur : 1° le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire privé ; 2° la proposition de loi de M. Marcou, ayant pour objet d'exiger des garanties de capacité des directeurs et des professeurs dans les établissements libres de l'enseignement secondaire.

M. Compayré, rapporteur, expose la nouvelle rédaction de la commission.

Entre les articles 4 et 5, il serait intercalé un article modifiant la composition du jury.

Il y aurait deux chefs d'institution.

Ils seraient élus par leurs collègues au lieu d'être nommés par le ministre.

M. Fabre repousse cette rédaction comme prêtant à l'arbitraire

La seule liberté que réclame l'Eglise, est d'opprimer les autres.

L'orateur repousse une disposition permettant de refuser aux matérialistes d'enseigner.

M. Guyho estime que l'Etat doit exiger des garanties d'aptitudes pédagogiques.

La Chambre adopte par 239 voix contre 177 le paragraphe 2 de l'article premier.

Les articles 1, 2 et 3 sont adoptés avec l'amendement de Mgr Freppel demandant aux mots : « enseignement privé » la substitution « d'enseignement libre » et celui de M. Marcou étendant l'obligation d'avoir deux professeurs licenciés à tout établissement qui aura les classes de seconde, de rhétorique et de philosophie.

M. Compayré dit que la commission a accepté déjà un amendement de M. Daillières, admettant comme surveillants les jeunes gens ayant passé la première partie de leur baccalauréat.

Les articles 4 et 5 sont adoptés.

Les amendements présentés par MM. La Bastetière et Faure sont repoussés.

Les articles 6, 7 et 8 sont adoptés.

La prochaine séance est fixée à samedi.

La séance est levée à 6 heures.

Voici le sommaire du *Journal officiel* l'aujourd'hui :

PARTIE OFFICIELLE

Décision autorisant la creation de bureaux télégraphiques municipaux (page 2801).

Successions en déshérence (page 2801).

PARTIE NON OFFICIELE

Nouvelles et correspondances étrangères (page 2802).

Concours régional agricole de Nantes en 1882 (page 2804).

# DERNIÈRE HEURE

*(Service télégraphique particulier).*

**Interpellation.**

Paris, 26 mai.

On assure que M. Delafosse a l'intention d'interpeller le gouvernement sur les affaires d'Egypte.

**Affaires d'Egypte.**

Caire, 26 mai.

Les consuls de France et d'Angleterre ont remis officiellement au président du Conseil une note recommandant et au besoin exigeant l'accomplissement des conditions suivantes : 1° l'éloignement temporaire de l'Egypte d'Araby-Pacha, qui conservera son grade et son traitement ; 2° l'envoi dans la partie inférieure de l'Egypte d'Ali-Pacha et d'Abdallah-Pacha qui conserveront également leurs grades et leurs traitements ; 3° la démission du ministère actuel.

La note ajoute : Les gouvernements de France et d'Angleterre veulent maintenir le *statu quo* et par suite maintenir l'autorité du Khédive, sans laquelle le *statu quo* est toujours menacé.

L'intervention des deux puissances, n'ayant aucun caractère de vengeance ou de représailles, elles emploieront leurs bons offices afin que le Khédive accorde une amnistie générale ; et elles veilleront à sa stricte observation.

Paris, 25 mai

Des avis émanés de Vienne annoncent qu'une nouvelle communication anglo-française à l'Europe, concernant les affaires d'Egypte, est imminente.

On assure que dans le cas où la solution pacifique, qu'on poursuit encore actuellement, n'aboutirait pas, la France et l'Angleterre soumettraient au concert européen de nouvelles mesures destinées à vaincre la résistance du cabinet égyptien.

Des avis de Constantinople disent qu'il est inexact que M. de Noailles et Lord Dufferin aient été chargés de répondre à la note turque le 17 mai par une communication identique. Ils ont simplement, après comme avant cette note, fourni à la Turquie des explications courtoises sur le caractère de l'intervention anglo française, laquelle ne cache aucune visée personnelle. Elle a pour but unique le maintien du *statu quo* en Egypte.

Caire, 26 mai.

Les contrôleurs anglais et français ont adressé au gouvernement une lettre collective, par laquelle ils demandent des explications sur les crédits supplémentaires non prévus au budget et ouverts en dehors du conseil des ministres.

**MM. de Freycinet et L. Say**

Paris, 26 mai.

M. de Freycinet va mieux.

Il a reçu hier la visite de M. L. Say, qui a eu avec lui un entretien très cordial.

**La santé de Mgr Czacki**

Paris, 26 mai.

La santé de Mgr Czacki s'est aggravée et inspire de vives inquiétudes.

**Grand incendie à Moscou**

Moscou, 26 mai.

Un incendie a détruit une fabrique de parquets.

Quarante maisons ont été brûlées.

Les pertes sont évaluées à environ 400,000 roubles, soit près de un millions cinq mille fr.

**Budget des Cultes**

Paris, 26 mai.

Dans la commission, relative à la suppression des facultés de théologie, M. Corentin-Guyho a démontré qu'il était injuste de supprimer les facultés catholiques et de conserver en même temps les facultés protestantes.

La commission a décidé d'entendre MM. de Freycinet, Humbert, et J. Ferry, qui tous trois sont opposés à cette suppression.

Dans la sous-commission, M. Noirot a proposé une réduction de 600,000 francs sur le budget des cultes.

# ETINCELLES

Tout le monde connaît ce vers de l'auteur du *Mérite des femmes :*

Tombe aux pieds de ce sexe auquel tu dois ta mère.

Un député radical, enthousiaste de la nouvelle loi qui donne à tous les conseils municipaux l'élection de leurs maires, a modifié ainsi cet alexandrin :

Tombe aux pieds de ce sexe auquel tu dois ton maire !

∴

M. Toto, gentleman de cinq ou six ans, pose une question à sa mère :

— Dis-moi, maman, est-ce que mon petit frère sera toujours plus jeune que moi ?

— Mais certainement.

— Ah ! tant mieux !

— Pourquoi, mon chéri ?

— Parce que je pourrai toujours le battre.

∴

A une belle-mère, à qui l'on adresse des compliments de condoléance, au sujet de la mort de son gendre.

— Et a-t-il beaucoup souffert ?

— Pas assez !

∴

Au Salon :

Deux jeunes filles — modernes — sont arrêtées devant un tableau dont le sujet est un peu léger.

L'une veut s'éloigner.

— Oh ! restons-là, dit l'autre ; nous entendrons toutes les bêtises qu'on va dire !

∴

Un vieux proverbe déclare qu'il n'y a pas d'heure pour les braves.

C'est pour cela qu'on n'a pas mis d'horloge aux invalides.

# Bulletin du Commerce

| BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*) | 25 MAI | 26 MAI |
|---|---|---|
| 3 0/0 | 83 40 »/» | 83 50 »/» |
| 3 0/0 amortissable | 83 80 »/» | 83 70 »/» |
| Amortissable nouveau | 83 80 »/» | 83 70 »/» |
| 4 1/2 0/0 | 111 55 »/» | 111 50 »/» |
| Emprunts 5 0/0 | 116 50 »/» | 116 60 »/» |

Dépêche communiquée par MM. NOULET CANNISSIÉ et Cie

| | 25 MAI | 26 MAI |
|---|---|---|
| 3 0/0 | 83 55 | 83 60 |
| 3 0/0 amortissable | 83 75 | 83 75 |
| 3 0/0 amortissable nouveau | 83 75 | 83 75 |
| 5 0/0 ex coupon | 116 48 | 116 70 |
| Banque de France | 5425 00 | 5425 00 |
| Banque d'Escompte | 580 00 | 577 00 |
| » Hypothecaire | 000 00 | 000 00 |
| » de Paris | 1205 00 | 1205 00 |
| Foncier Algérien | 000 00 | 000 00 |
| Foncier de France | 1512 00 | 1530 00 |
| Mobilier | 570 00 | 000 00 |
| Générale | 000 00 | 000 00 |
| Union | 000 00 | 0000 00 |
| Suez | 2770 00 | 2770 00 |
| Unifiée | 355 00 | 357 00 |
| Italien | 90 10 | 90 40 |
| Russe 1877 | 00 00 | 00 00 |
| Landerbank | 000 00 | 000 00 |
| Banque ottomane | 815 00 | 811 00 |
| Chemins espagnols | 482 00 | 485 00 |
| Chemins autrichiens | 706 00 | 702 00 |
| Lombards | 306 00 | 305 00 |
| Nord d'Espagne | 595 00 | 592 00 |
| Saragosse | 513 00 | 515 00 |
| Panama | 540 00 | 541 00 |

Dépêche communiquée par la Succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, 4 rue Nain.

| *Cours de clôture* | *Comptant* 25 MAI | 26 MAI |
|---|---|---|
| 3 0/0 | 00 00 | 00 00 |
| 3 0/0 amortissable | 00 00 | 00 00 |
| 3 0/0 amortissable nouveau | 00 00 | 00 00 |
| 4 1/2 0/0 | 00 00 | 00 00 |
| 5 0/0 | 00 00 | 00 00 |
| Banque de France | 5425 00 | 5410 00 |
| Foncier | 1535 00 | 1525 00 |
| Crédit Général Français | 485 00 | 485 00 |
| Cie Pon. de France et d'Algérie | 497 50 | 000 00 |
| Mobilier Espagnol | 490 00 | 495 00 |
| Banque Ottomane | 812 50 | 815 00 |
| Est | 752 50 | 750 00 |
| Midi | 1295 00 | 1290 00 |
| Lyon | 1700 00 | 1705 00 |
| Nord | 2105 00 | 2115 00 |
| Orléans | 1310 00 | 1320 00 |
| Ouest | 805 00 | 800 00 |
| Gaz Parisien | 1610 00 | 0000 00 |
| Cie Générale Transatlantique | 530 00 | 535 00 |
| Suez | 2750 00 | 2762 00 |
| Omnibus | 16 0 00 | 1610 00 |
| Panama | 542 50 | 538 00 |
| Florin or 4 0/0 | 80 00 | 79 50 |
| Hongrois 6 0/0 | 000 00 | 103 00 |
| Egypte 6 0/0 | 353 75 | 356 00 |
| Italien 5 0/0 | 00 00 | 90 35 |
| 5 0/0 Russie 77 | 88 05 | 88 50 |
| Turc | 13 10 | 13 05 |

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 26 mai.

Ventes 2,000 b. Marché raide.

Liverpool, 25 mai.

Ventes 10,000 b. Marché inchangé.

New-York, 26 mai.

New-York, 12 1/8.

Recettes 1,000 b.

New-Orléans low middling 85 1/2.

Savanah » » 84 3/4.

**Cotons**

Le Havre 25 mai.

Cotons (clôture). bonne demande aux cours précédents. Vente de la journée 1500 balles.

Liverpool, 25 mai.

Cotons (clôture du marché) — Vente de la journée 12,000 balles dont 500 pour la spéculation et l'exportation et 12000 pour la consommation.

Marché soutenu pour les Surats, en hausse de 1/16 pour les Américains.

Importations du jour 4,000 b.

Télégrammes de M